

Le 4 janvier 2023

PROCÈS-VERBAL de la huit cent vingt huitième séance du Conseil de la municipalité de L'Ange-Gardien, créée par l'article 26 de la loi 119, sanctionnée le 17 mai 1979, tenue au Centre Municipal, 1177, Route 315, L'Ange-Gardien (Québec) à 19h00 conformément à l'article 148 du Code municipal.

SONT PRÉSENTS: Mesdames les conseillères Anne-Marie Arcand et Karine Roy-Tremblay, et messieurs les conseillers Luc Verner, Pierre Pharand et Sébastien Renaud faisant quorum sous la présidence de monsieur le maire Marc Louis-Seize.

ABSENT : M. Martin Proulx

2023-01-2429 Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU que ce Conseil déclare ouverte la séance ordinaire et adopte l'ordre du jour tel que déposé par le greffier-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2023-01-2430 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2022 et des séances extraordinaires du 15 décembre 2022

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller
APPUYÉ PAR le conseiller

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2022 soit adopté et que les procès-verbaux des séances extraordinaires du 15 décembre 2022 soient adoptés, tel que déposé par le greffier-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2023-01-2431 Adoption du compte-rendu du Comité consultatif d'urbanisme du 12 décembre 2022

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE le compte-rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 12 décembre 2022 soit adopté, tel que déposé par le greffier-trésorier.

Adoptée à la majorité

2023-01-2432 Comptes payés

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**
APPUYÉ PAR la conseillère **Karine Roy-Tremblay**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil entérine les listes des déboursés émis au montant total de 1 479 669.16 \$ tel qu'indiqué sur les listes présentées par le greffier-trésorier en annexe aux présentes minutes à la page CP-22-10, le tout selon les dispositions du règlement de délégation de pouvoir ainsi qu'à l'article 961.1 du Code municipal du Québec.

PAGE 7 (Chèques)	903 976.40 \$
PAGE 11 (Prélèvements)	201 776.60 \$
Quote-Parts MRC et frais bancaires	172 524.99 \$
SALAIRE DU	
3 nov. 2022	20 801.94 \$
10 nov. 2022	21 781.95 \$
17 nov. 2022	20 782.05 \$
24 nov. 2022	23 068.44 \$
REMISE PROVINCIALE (Novembre)	58 435.32 \$
REMISE FÉDÉRALE (Novembre)	23 245.48 \$
SOUS-TOTAL	1 446 393.17 \$
CONSEIL (Décembre)	8 980.06 \$
POMPIERS ET PR (Novembre)	24 295.93 \$
TOTAL	1 479 669.16 \$

Adoptée à la majorité

Liste des contribuables ayant une taxe sur un immeuble vacant

Tel que stipulé au règlement 2022-004 « *Règlement sur la taxation des immeubles vacants* » le directeur général monsieur Alain Descarreaux dépose la liste des contribuables identifiés au rôle d'évaluation comme étant propriétaire d'immeuble vacant assujettis à la taxe directe sur les immeubles vacants.

AVIS DE MOTION – Règlement 2023-004

Le conseiller **Sébastien Renaud**, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, que le règlement suivant, dont copie est remise à ce jour à chacun des membres du Conseil, sera présenté pour adoption à une prochaine séance du Conseil.

Titre : Règlement numéro 2023-004 modifiant le plan de zonage et le règlement 98-003 relatif au zonage.

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le projet de règlement est déposé en même temps que l'avis de motion.

2023-01-2433 Adoption du règlement numéro 2022-026

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte le projet de règlement omnibus 2022-026 modifiant les règlements 98-002 sur les dispositions déclaratoires, les permis et les certificats, 98-003 sur le zonage et 98-004 sur le lotissement.

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture. Le Secrétaire-trésorier fait les mentions d'usages tel qu'il est stipulé au 2^e alinéa de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Adoptée à la majorité

2023-01-2434 Adoption du premier projet de règlement numéro 2023-004

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte le premier projet de règlement 2023-004 modifiant le plan de zonage et le règlement 98-003 relatif au zonage.

Adoptée à la majorité

2023-01-2435 Condoléances

ATTENDU QUE la mère de M. Sylvain Bouchard, lieutenant pour la brigade de pompiers et premiers répondants de la Municipalité, est décédé le 4 décembre dernier ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE ce Conseil offre ses plus sincères condoléances à M. Sylvain Bouchard ainsi qu'à toute sa famille suite au décès de la mère de M. Bouchard.

DE PLUS, ce Conseil autorise le versement d'une somme de 50\$ à la société Alzheimer en mémoire de Mme Monique Lacroix Bouchard.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-11000-345 « communication ».

Adoptée l'unanimité

2023-01-2436 Remerciements

ATTENDU QUE l'entreprise Fondations Leblanc a récemment fait un don de 400 \$ à la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette pour leur dépouillement d'arbre de Noël ;

ATTENDU QU'à la demande de Fondations Leblanc, une partie du don a été remis au service d'incendie de la Municipalité de L'Ange-Gardien pour l'achat de peluches à remettre aux enfants lors de sinistres ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE ce Conseil remercie chaleureusement Fondations Leblanc et la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette pour leur générosité.

Adoptée à l'unanimité

2023-01-2437 Autorisation de céder une parcelle de terrain

ATTENDU QUE la Municipalité est propriétaire du lot 6 505 085 du cadastre du Québec situé dans le parc d'affaires municipal à l'extrémité du chemin Henri-Chartrand ;

ATTENDU QU'une partie de ce lot soit une superficie de 2 119.2 mètres carrés ne présente aucune utilité pour la Municipalité étant trop petite pour être constructible et ne pouvant être jointe à aucun autre lot du parc d'affaires ;

ATTENDU QUE les propriétaires du lot 6 070 786 du cadastre du Québec situé à l'ouest en zonage résidentiel souhaitent acquérir cette parcelle pour faciliter l'accès à sa propriété ;

ATTENDU QU'en contrepartie, les propriétaires du lot 6 070 786 consentent à céder à la Municipalité une servitude de non-déboisement de 15 mètres de largeur sur ledit lot le long de la ligne qui sépare celui-ci du parc d'affaires au sud du rond-point du chemin Henri-Chartrand ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère **Anne-Marie Arcand**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la cession pour la somme de 1\$ d'une partie du lot 6 505 085 d'une superficie de 2 119.2 mètres carrés à la compagnie 14297083 Canada inc. En contrepartie, la compagnie 14297083 Canada inc. cède pour 1 \$ à la Municipalité une servitude de non-déboisement de 15 mètres de large sur le lot 6 070 786 le long de la ligne sud-est du dit lot.

DE PLUS, ce Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte de cession tel que préparé par un notaire désigné par l'acquéreur.

Adoptée à la majorité

2023-01-2438 Autorisation d'acquérir des servitudes de drainage

ATTENDU QUE les nouveaux chemins de la phase 2 du projet Domaine Boréal ont fait l'objet d'une acceptation provisoire ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'acquérir des servitudes de drainage pour lesdits chemins ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère **Karine Roy-Tremblay**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise l'acquisition pour 1\$ de servitudes de drainage sur une partie des lots 6 539 990, 6 539 991, 6 539 992, 6 539 993, 6 540 017, 6 540 018, 6 539 997, 6 539 998, 6 539 984 et 6 539 986, tel que démontré sur les plans accompagnant la description technique préparée par Simon Dufour-Handfield, arpenteur-géomètre, sous sa minute 5103 en date du 8 décembre 2022.

DE PLUS, ce Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte d'acquisition des dites servitudes tel que préparé par Me Manon Brazeau, notaire.

Adoptée à la majorité

2023-01-2439 Autorisation d'acquérir des servitudes de drainage

ATTENDU QUE les nouveaux chemins de la phase 3 du projet Townline ont fait l'objet d'une acceptation provisoire ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'acquérir des servitudes de drainage pour lesdits chemins ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère **Karine Roy-Tremblay**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise l'acquisition pour 1\$ de servitudes de drainage sur une partie des lots 6 286 286 et 6 286 287, tel que démontré sur les plans accompagnant la description technique préparée par Daniel Handfield, arpenteur-géomètre, sous ses minutes 23972 et 23973 en date du 7 décembre 2022.

DE PLUS, ce Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte d'acquisition des dites servitudes tel que préparé par Me Anne Philippe, notaire.

Adoptée à la majorité

2023-01-2440 Autorisation de présenter une demande d'aide financière à Tourisme Outaouais

ATTENDU QUE le Programme de développement touristique de l'Outaouais (PDTO) reflète la volonté commune du ministère du Tourisme (MTO) et de Tourisme Outaouais de s'associer avec les partenaires locaux et les entreprises pour la réalisation de projets de développement de l'offre touristique régionale concordant avec les priorités de développement de la destination ;

ATTENDU QUE le PDTO vise à soutenir et à stimuler le développement, le renouvellement et la structuration de l'offre touristique de la région touristique de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite présenter un projet dans le cadre du PDTO 2020-2022 pour l'appel de projet qui prend fin le 11 janvier 2023 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère **Anne-Marie Arcand**
APPUYÉ PAR la conseillère **Karine Roy-Tremblay**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le directeur général à présenter le projet de construction d'une scène extérieure à Champboisé de L'Ange-Gardien, à signer ladite demande et tous les documents pertinents à celle-ci.

Adoptée à la majorité

2023-01-2441 Approbation d'un avant-projet de lotissement

ATTENDU QUE le demandeur, Lauzon Foresterie, s'est finalement entendu avec le propriétaire voisin quant au règlement de l'incertitude relative à la propriété d'une partie des terrains visés par l'avant-projet situé sur plusieurs lots entre les chemins McClements et Zinkie;

ATTENDU QUE les phases 1 et 2 du dit avant-projet sont conformes ;

ATTENDU QUE le projet prévoit la cession à la Municipalité de plusieurs terrains à des fins de parcs linéaires pour le maintien des sentiers de ski de fonds et de VTT existants et pour l'aménagement de nouveaux sentiers ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme dans sa résolution CCU-2022-061 a recommandé d'approuver cet avant-projet ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve les phases 1 et 2 de l'avant-projet de développement de Lauzon Foresterie tel que démontré sur le plan préparé par Pierre-Marc Beaulieu, urbaniste, en date du 4 juillet 2022 et intitulé Promontoire des Renards-Blancs – avant-projet de lotissement phase 1 et 2 – révision 4 en tenant compte des ajustements requis suite à l'entente avec le propriétaire voisin. Cette approbation est conditionnelle à ce que l'entente ci-haut mentionnée soit officialisée par des documents légaux.

DE PLUS, ce Conseil approuve le plan général de l'ensemble du projet, sujet à révision lors de la réalisation de chacune des phases ultérieures.

ENFIN, il est résolu que dans le cadre de ce projet, la compensation pour fin de parcs et terrains de jeux se fera au moyen de cession de terrains pour le maintien des sentiers existants et pour l'aménagement de nouveaux sentiers.

Adoptée à la majorité

2023-01-2442 Approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architectural

ATTENDU QUE le demandeur, 14129903 Canada inc., a signé une offre d'achat pour le lot 6 550 745 du cadastre du Québec situé dans le parc d'affaires municipal ;

ATTENDU QUE la transaction sera officialisée au début de l'année 2023 ;

ATTENDU QUE le demandeur souhaite y établir plusieurs entreprises apparentées soit une entreprise d'excavation et de construction, une entreprise de transport en vrac, une entreprise de maçonnerie et une entreprise de ventilation ;

ATTENDU QUE le demandeur présente un plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) pour un bâtiment de 1 806 pieds carrés où seront installés les bureaux des entreprises mentionnées ci-dessus et un bâtiment complémentaire de 2 700 pieds carrés qui servira de garage et finalement pour une enseigne ;

ATTENDU QUE le plan est conforme à la réglementation en vigueur ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme dans sa résolution CCU-2022-062 a recommandé d'approuver le présent PIIA

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve le plan d'implantation et d'intégration architectural présenté par la compagnie 14129903 Canada inc. pour le lot 6 550 745 du cadastre du Québec.

Adoptée à la majorité

2023-01-2443 Approbation d'un avant-projet de lotissement – Faubourg Angeleis phase 3

ATTENDU QUE le demandeur, la compagnie 8270180 Canada inc., souhaite réaliser la phase 3 de son projet domiciliaire « Faubourg Angeleis » ;

ATTENDU QUE La nouvelle phase comprendrait 26 lots sur le prolongement du chemin Lamarche et un nouveau chemin ;

ATTENDU QUE l'avant-projet est conforme à la réglementation d'urbanisme en ce qui concerne les usages, le frontage et la superficie minimale des lots (sauf pour les lots 2, 3 et 16) et en ce qui concerne la configuration des chemins ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme dans sa résolution CCU-2022-066 a recommandé d'approuver cet avant-projet ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve l'avant-projet de lotissement pour la phase 3 du projet « Faubourg Angeleis » moyennant de légers correctifs aux lots 2, 3 et 16.

Adoptée à la majorité

2023-01-2444 Remerciements

ATTENDU QUE la brigade de pompiers et premiers répondants de la Municipalité a participé le 18 décembre dernier à la remise des paniers de Noël aux familles défavorisées organisée par le club des Lions de Buckingham ;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR le Maire Marc Louis-Seize
APPUYÉ PAR unaniment**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil remercie les personnes suivantes pour leur participation à la remise des paniers de Noël le 18 décembre dernier :

- Mme Valérie Chénard ;
- Mme Katrina Paiement ;
- M. Raymond Beaulne ;
- M. Philippe Rochon ;
- M. Steve Gauthier ;
- M. Simon Grandmaison ;
- M. Sébastien Vaive ;
- M. Pascal Fournier ;
- M. Gaëtan Longpré ;
- M. Robert Laflamme ;
- M. Nicolas Mayrand ;
- M. Dan Cosgrove ;
- M. Joey Cosgrove.

Adoptée à l'unanimité

2023-01-2445 Prolongement du délai de construction lot 6 514 543

ATTENDU QUE la compagnie 6368425 Canada inc. a acquis en février 2020 deux lots dans le parc d'affaires municipal lesquels ont été regroupés avec le terrain appartenant déjà à la compagnie pour former le lot 6 514 543 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE la compagnie avait deux ans à compter de la date de l'acte de vente pour construire sur lesdits terrains un bâtiment industriel ou commercial ;

ATTENDU QUE les démarches de préparations des plans et devis et de recherche de financement ont été plus longues que prévue en raison entre autres de la pandémie de COVID-19 et que le délai de deux ans est expiré ;

ATTENDU QUE le permis de construction a été émis, que les travaux sont actuellement en cours et que le propriétaire demande un prolongement du délai prévu à l'acte de vente ;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Karine Roy-Tremblay
APPUYÉ PAR le conseiller Pierre Pharand**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte de prolonger jusqu'au 31 décembre 2023, le délai de construction de la compagnie 6368425 Canada inc. sur les lots acquis en février 2020.

Adoptée à la majorité

2023-01-2446 Autorisation de procéder à la location d'un tracteur

ATTENDU QUE les deux tracteurs John Deere de la Municipalité ne peuvent plus être utilisés pour les travaux de balayage de la chaussée au printemps ni pour les travaux de déneigement ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR la conseillère **Karine Roy-Tremblay**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la location pour une période de 60 mois d'un tracteur New-Holland 40 forces 2021, équipé d'un godet avant, d'une souffleuse à neige et d'un balai avant pour la somme de 1 127.59 \$ par mois, taxes incluses.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-32010-519 « Location d'équipement ».

Adoptée à la majorité

2023-01-2447 Autorisation de procéder à la location d'une excavatrice

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder comme par les années passées à la location d'une excavatrice pour les travaux de voirie ;

ATTENDU QU'il est plus avantageux de louer l'équipement pour une période de 24 mois plutôt que de procéder à une location à court terme ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la location pour une période de 24 mois d'une excavatrice Case CX75C 2022 pour la somme de 3 945.67 \$ par mois, taxes incluses.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-32010-519 « Location d'équipement ».

Adoptée à la majorité

2023-01-2448 Autorisation d'une dépense pour l'acquisition d'un système de chauffage pour les serres à Champboisé

ATTENDU QUE des serres ont été aménagées à Champboisé dans le cadre des projets agricoles et horticoles qui seront mis en place sur le site ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'équiper ces serres d'un système de chauffage ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère **Anne-Marie Arcand**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 22 392.53 \$ taxes incluses pour la fourniture et l'installation de 4 fournaises suspendues au propane de 250 000 BTU incluant les accessoires.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'excédent affecté pour les projets futurs à Champboisé.

Adoptée à la majorité

2023-01-2449 Autorisation d'une dépense pour l'acquisition d'un traceur pour les sentiers de ski de fond

ATTENDU QUE la Corporation plein air de la Lièvre offrira encore cet hiver des activités d'initiation au ski de fond à Champboisé de L'Ange-Gardien ;

ATTENDU QU'il serait plus efficace d'avoir un traceur pour les sentiers de ski de fond à Champboisé plutôt que de transporter le traceur des Renards-Blancs à chaque fois ;

ATTENDU QUE la Corporation plein air de la Lièvre est disposée à absorber 50% du coût de l'équipement ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**
APPUYÉ PAR la conseillère **Anne-Marie Arcand**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 2 666.85 \$ taxes incluses pour l'acquisition en partenariat avec la Corporation plein air de la Lièvre d'un traceur pour les sentiers de ski de fond.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'excédent affecté pour les projets futurs à Champboisé.

Adoptée à la majorité

2023-01-2450 Autorisation de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM)

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite construire un nouveau bâtiment communautaire à Champboisé de L'Ange-Gardien en remplacement de l'actuel bâtiment principal qui devra être démolé en raison de problèmes structurels majeurs ;

ATTENDU QUE le volet 1 du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a pour objectif de :

- permettre la réalisation de projets d'amélioration, d'ajout et de remplacement de bâtiments municipaux en vue de résoudre des problématiques importantes ;
- maintenir les bâtiments municipaux dans un état fonctionnel et sécuritaire pour les usagers ;
- offrir, maintenir et améliorer, les services municipaux aux citoyens ;
- favoriser la réalisation de projets municipaux visant la mise en commun de services;
- limiter l'impact financier des projets sur les municipalités en fonction de leur capacité financière et leur taille.

ATTENDU QUE le volet 1 du PRACIM s'adresse aux municipalités de moins de 25 000 habitants ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PRACIM ;

QUE la Municipalité a pris connaissance du guide du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle ;

QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné ;

ENFIN QUE la Municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

Adoptée à l'unanimité

2023-01-2451 Approbation du plan concept du nouveau bâtiment principal pour Champboisé et autorisation de procéder à un appel d'offres pour la préparation des plans et devis

ATTENDU QUE attendu que la Municipalité a fait préparer un plan concept pour un nouveau bâtiment principal à Champboisé de L'Ange-Gardien en remplacement du bâtiment actuel qui sera démolé ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve le plan concept pour le nouveau bâtiment principal à Champboisé de L'Ange-Gardien tel que proposé par la firme Cardin Julien dans son rapport en date du 8 décembre 2022.

DE PLUS, ce Conseil autorise la direction à publier un appel d'offres public pour des professionnels pour la réalisation des plans et devis du dit bâtiment.

ENFIN, ce Conseil nomme le directeur général, Alain Descarreaux, la directrice générale adjointe, Maude St-Amour et le directeur du service de protection contre les incendies et des premiers répondants, M. Raymond Beaulne, membre du comité de sélection chargé d'évaluer les soumissions.

Adoptée à l'unanimité

2023-01-2452 Approbation d'une nouvelle grille salariale des cadres

ATTENDU QUE l'actuelle grille salariale des cadres n'est pas compétitive considérant le marché de l'emploi actuel ;

ATTENDU QUE plusieurs postes cadres sont actuellement vacants à la Municipalité et qu'il est difficile de recruter des candidats intéressants avec la grille actuelle ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère **Karine Roy-Tremblay**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la nouvelle grille salariale des cadres, laquelle est jointe en annexe à la présente.

DE PLUS, ce Conseil confirme les échelons suivants pour 2023 pour les cadres actuellement en poste soit :

- Directeur du service de protection des incendies et des premiers répondants : échelon 11 ;
- Directrice des services administratifs et DGA : échelon 6 ;

Directeur général et greffier-trésorier : échelon 11.

Adoptée à l'unanimité

2023-01-2453 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR le Maire **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée

Il est 19h26

Adoptée à l'unanimité

Marc Louis-Seize
Maire

Alain Descarreaux
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Marc Louis-Seize, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal.